



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction générale de la santé
Sous direction de la santé des populations
et de la prévention des maladies chroniques
Bureau Santé des populations, coordination
des personnes sous main de justice:

Paris, le 11 MARS 2016

Dr Sylvain Lerasle
sylvain.lerasle2@sante.gouv.fr

Pégase [D-16-004378]

Le directeur générale de la santé

A

Mesdames et Messieurs les
directeurs généraux des agences
régionales de santé.

INFORMATION aux ARS relative à la diffusion aux unités sanitaires des établissements pénitentiaires d'un questionnaire SOLEN pour le recueil d'informations sur leurs pratiques du dépistage bucco-dentaire et de désinfection de leurs matériels dentaires.

« Inscrit pour information à l'ordre du jour du CNP du 4 mars 2016 – N° 18 ».

Résumé : Dans les suites de l'instruction du 29 Août 2011, et pour préparer l'expérimentation prévue dans la loi de modernisation de notre système de santé, la réalisation d'un état des lieux des pratiques de dépistage bucco-dentaire en milieu pénitentiaire est requis. Pour ce faire, un questionnaire est envoyé par voie dématérialisée directement aux Unités sanitaires.

Mots-clés : Personnes détenues, bilan bucco-dentaire, dépistage systématique entrant, prévention, promotion hygiène bucco-dentaire, bonnes pratiques de désinfection.

Textes de référence :

- Instruction N° DGS/MC1/DGOS/R4 /2011/206 du 29 août 2011 relative à la réalisation d'un examen bucco-dentaire des personnes détenues lors de leur arrivée en établissement pénitentiaire et à la réduction du risque infectieux associé aux soins dentaires (http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2011/11-10/ste_20110010_0100_0039.pdf)
- Article 44 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031912641&dateTexte=&categorieLien=id>)

Annexe: questionnaire destiné aux unités sanitaires (version papier). Ce questionnaire sera transmis sous forme dématérialisée (SOLEN) directement aux unités sanitaires.

Diffusion : DG/ARS

Rappel du contexte

Il existe peu d'information en dehors d'enquêtes ponctuelles concernant l'effectivité du dépistage bucco-dentaire à l'entrée en détention. De la même façon, l'évaluation des bonnes pratiques de désinfection du matériel dentaire en milieu pénitentiaire, suite à l'instruction du 29 Août 2011 (annexe 1), reste à documenter.

La population carcérale cumule un certain nombre de facteurs de risques concernant l'état de santé bucco-dentaire. Elle est majoritairement issue de catégories sociales défavorisées. Elle est identifiée comme population à risque carieux élevé par la Haute Autorité de santé et présente un risque élevé notamment pour des pathologies infectieuses transmissibles comme le VIH et les hépatites.

Enjeux

Le mauvais état bucco-dentaire n'est pas sans conséquence sur l'état général, notamment par les complications qu'il peut entraîner. C'est également un handicap dans la vie sociale. Il constitue de ce point de vue un véritable marqueur de marginalité. Ainsi, le soin bucco-dentaire, au-delà du strict enjeu de santé, répond également à un enjeu psychologique et social qui ne doit pas être sous-estimé.

En outre, le séjour en détention doit être l'occasion d'informer les personnes détenues sur leurs besoins en soin et sur les comportements favorables à la bonne santé en général, dentaire en particulier.

En fonction des moyens spécifiques dont dispose ou non l'unité sanitaire, des choix peuvent être faits qui privilégient un dépistage « entrant » systématique ou différé. Il est important de connaître au niveau national l'état des lieux actuel et les éventuelles raisons qui ont présidé à ces choix.

Objectifs

L'objectif est de recueillir auprès des unités sanitaires leur pratique d'examen bucco-dentaire à l'entrée du détenu ainsi que les mesures mises en œuvre localement pour la réduction du risque infectieux associé aux soins dentaires.

Le questionnaire est également l'occasion de mieux connaître les besoins éventuels en matériel et les actions collectives de prévention existantes.

Modalités de réalisation de l'enquête

Pour des raisons pratiques et de manière à simplifier au maximum le travail de chacun, le questionnaire (annexe 2) sera dématérialisé en mode « SOLEN » et directement envoyé depuis nos services aux unités sanitaires.

Vous serez destinataire en copie de ces envois, ainsi que des résultats de l'enquête, dès qu'ils seront exploitables.

Le Directeur Général de la Santé

Professeur Benoît VALLET

